

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation :
30 novembre 2023

Date d'affichage :
30 novembre 2023

Objet

23.12.06.13-063
Commission de délégation du
service public pour l'organisation
de spectacles taurins

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 6 décembre à 19 heures et 30 minutes,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Frédérique CHARPENEL (Maire),

Présents : MMES et M. Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE Serge VIAROUGE, Patrick BEDAT, Sébastien FAISSOLLE, Michel CASTETS, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel DESTENAVE, Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Dominique PERRON, Marion GUILLAUD, Jihane THELU, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Michel LABOILLE-MOREMAU, Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE Aurélie SOUBESE, Florian DEYGAS, Sébastien TEULE.

Absents : MMES et M. Isabelle MAINPIN, Corinne MANCICIDOR, Sandra TOLLIS, Philippe SAINT-MARTIN, Elodie MONTERO,

Procurations : Mme Isabelle MAINPIN donne procuration à Mme Isabelle LABEYRIE, Mme Corinne MANCICIDOR donne procuration à Mme Florence CATUS, Mme Sandra TOLLIS donne procuration à M Patrick BEDAT, M. Philippe SAINT-MARTIN donne procuration à M. Florian DEYGAS.

Secrétaire de séance : Mme Marion GUILLAUD

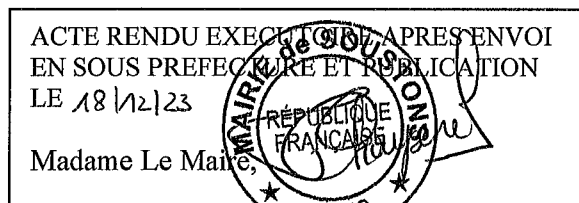
Vu l'article L1411-5 du CGCT,

Considérant qu'afin de constituer la commission de délégation de service public qui se réunira sous la présidence de droit de Mme le Maire, le Conseil Municipal doit élire en son sein 5 membres titulaires et 5 membres suppléants à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de procéder à l'élection des membres de la commission à main levée ;
- de procéder à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour siéger au sein de la commission de délégation de service public exploitation des arènes. Une seule liste étant présentée,
- Après élection, les membres titulaires sont :
 - 1 Corinne Mancicidor
 - 2 Michel Castets
 - 3 Patrick Bedat
 - 4 Philippe St Martin
 - 5 Elisabeth Da Silva
- Après élection, les membres suppléants sont :
 - 1 Aurélie Soubeste
 - 2 Pascal Schwindowsky
 - 3 Jean Bouhain
 - 4 Sandra Tollis
 - 5 Serge Viarouge

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.



Soustons le 15 décembre 2023
Maire de Soustons
FRANCAISE
Frédérique CHARPENEL

